

Étude "parcours professionnels après une formation élémentaire Al"

Rapport aux organisations membres de l'UCBA participantes

22 avril 2014

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Rapport bref aux organisations membres participantes	2
2.1.	Point de départ	2
2.2.	Contribution du domaine du handicap visuel	2
2.2.	Retards au niveau des délais	2
2.3.	Recrutement et entretiens	3
2.4.	Conclusions	3
2.5.	Commentaire du point de vue de l'UCBA	3
3.	Conférences et publications	4
3.1.	Deux conférences pour les professionnels	4
3.2.	Résumé du rapport en langage simplifié	4
3.3.	Rapport scientifique	5
3.4.	Diffusion dans les médias	5
3.5.	Documentation électronique	
4.	Remerciements	

1. Introduction

Depuis fin 2012, l'étude "Parcours professionnels après une formation élémentaire Al" a été effectuée dans toute la Suisse. Dix organisations du domaine du handicap visuel participent à l'étude, ce qui permet de garantir que la situation des jeunes handicapés de la vue soit également prise en considération. Nous nous réjouissons de pouvoir aujourd'hui vous informer au sujet de l'aboutissement de cette étude.

Pour rappel : les institutions du domaine du handicap visuel suivantes participent au projet (avec leur personne de contact) :

- Obvita St Gall, Stephan Wüthrich
- Blinden- und Behindertenzentrum Berne, Marianne Laub-Kubli
- Blinden-Fürsorgeverein Innerschweiz BFVI, Horw, Werner Ruckli
- Blindenheim Basel, Frank Gick et Jürg Utzinger

- Fondation Mühlehalde/Mobile, Zurich, Monika Leemann
- UNITAS, Tenero, Massimo Rodesino
- Union suisse des aveugles, Zurich
- Action Caritas suisse des aveugles, Zurich
- Fédération suisse des aveugles, Berne
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles, St Gall

2. Rapport bref aux organisations membres participantes¹

2.1. Point de départ

Du point de vue des sciences sociales, il est largement admis que les êtres humains, indépendamment du contexte professionnel particulier dans lequel ils évoluent, se définissent fortement au travers de leur activité professionnelle et de leur profession. Les adolescents et les jeunes adultes touchés par des difficultés d'apprentissage ou un handicap et qui ne remplissent pas ou pas encore les critères pour obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) après deux ans de formation pouvaient auparavant effectuer une formation élémentaire Al. INSOS a créé la Formation Pratique (FPra) pour lui succéder. La Formation Pratique selon l'INSOS a pour but de garantir une standardisation partielle de la formation et de permettre l'accès à une formation initiale pouvant mener à une attestation fédérale de formation professionnelle. Ces formations donnent la possibilité aux jeunes touchés par des difficultés d'apprentissage ou un handicap d'accéder à une activité professionnelle.

D'une façon générale, nous ne savons pas grand-chose sur le parcours et la situation actuelle des jeunes ayant effectué une formation élémentaire AI ou une Formation Pratique selon l'INSOS. De plus, la recherche scientifique a jusqu'ici porté très peu d'attention sur la perspective des personnes concernées au sujet de leur propre parcours professionnel.

L'étude a porté sur les facteurs individuels, institutionnels et structurels liés aux obstacles et aux chances dans les parcours professionnels de jeunes ayant effectué une formation professionnelle initiale (formation élémentaire Al ou FPra). Dans ce but, les personnes concernées ainsi que des personnes faisant partie de leur entourage professionnel et d'activité ont été interrogées (coachs du travail, employeurs, formateurs professionnels, accompagnants socioprofessionnels diplômés, entre autres).

2.2. Contribution du domaine du handicap visuel

Suite au mandat du domaine du handicap visuel (UCBA et 9 organisations membres), un groupe de jeunes handicapés de la vue a été intégré dans l'étude. Les organisations membres ont participé activement et avec succès à la recherche de participantes et de participants à l'étude dans toutes les régions linguistiques.

L'évaluation pour ce groupe a été effectuée dans le cadre de l'étude générale. Une évaluation spécifique pour le handicap visuel ne doit avoir lieu que si des différences apparaissent par rapport à l'ensemble du groupe. Le rapport final abordera ces situations de façon détaillée.

Le domaine du handicap visuel a contribué financièrement aux coûts de l'étude à raison de CHF 30'000 (UCBA environ 50%, autres montants les plus importants par la FSA, l'USA et la CAB).

2.2. Retards au niveau des délais

L'évaluation des entretiens a été retardée d'environ six mois. La raison en est qu'il y a eu

¹ Tiré en partie du rapport des responsables de l'étude au BFEH

deux congés maternité au sein de l'équipe de recherche.

2.3. Recrutement et entretiens

L'étude a cherché à recruter des jeunes ayant effectué une formation professionnelle initiale (formation élémentaire AI ou FPra). Environ 1600 diplômés ont été contactés par le biais des institutions qui les ont formés afin d'obtenir un échantillon. 412 personnes (c'est-à-dire 26%) ont répondu au bref questionnaire qui leur avait été envoyé; environ la moitié d'entre elles (194) a indiqué qu'elle serait prête à effectuer un entretien. Parmi ces 412 personnes, environ 7% ont indiqué être atteintes en premier lieu de handicap visuel. 27 personnes ont été interrogées (10 femmes et 17 hommes). Elles ont été choisies afin d'obtenir un échantillon présentant la plus grande variation possible (profession, région

d'obtenir un échantillon présentant la plus grande variation possible (profession, région linguistique, etc.). Sept d'entre elles étaient atteintes de handicap visuel (handicap principal), ce qui fait qu'elles étaient, de façon consciente et voulue, surreprésentées dans cette étude. En outre, 26 personnes faisant partie de leur entourage professionnel ont été interrogées. Les entretiens ont eu lieu en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin.

2.4. Conclusions

Le résumé des résultats arrive pour l'instant aux conclusions suivantes :

- a) Une formation professionnelle initiale crée une dynamique au niveau personnel (par ex. en donnant de l'assurance), social (par ex. en permettant de nouer de nouveaux contacts), structurel (par ex. en permettant d'acquérir des compétences) ou économique (par ex. en donnant accès au marché du travail et à des possibilités de gagner sa vie)
- b) Pour cette raison, la formation est un investissement dont il faut "prendre soin".
- c) Cela va dans le sens d'offrir une transition conçue avec soin et des formes d'accompagnement qui ne visent pas seulement à trouver une place de formation ou un poste de travail à court terme mais proposent un soutien en continu.
- d) Les personnes atteintes de handicap se trouvent dans la situation paradoxale d'être dépendantes d'aide pour arriver à l'autodétermination (ou à plus d'autonomie).
- e) Il existe également une contradiction au niveau de la participation au monde du travail : assurer son existence dans le premier marché du travail n'est possible que dans des conditions d'emploi précaires. En revanche, une activité en milieu protégé offre plus de soutien individuel, mais ne permet pas d'assurer son existence et propose des activités qui ne sont pas toujours satisfaisantes.
- f) Une intégration professionnelle réussie ne signifie pas la même chose pour toutes les personnes. Par conséquent, il faut créer un continuum entre le premier et le second marché du travail qui puisse proposer diverses options et des mondes du travail "flexibles".

L'analyse actuelle fera l'objet d'une évaluation plus détaillée qui doit livrer des informations concernant la façon de concevoir les formations au niveau conceptuel, les possibilités de soutien dans la transition entre le premier et le second marché du travail, la façon d'organiser les postes de travail, les changements au niveau institutionnel et légal, et enfin la sensibilisation des employeurs et de la population dans son ensemble.

2.5. Commentaire du point de vue de l'UCBA²

Il a été possible de prendre en compte la situation de jeunes atteints de handicap visuel dans le cadre d'une étude sociologique importante. Par le passé, les personnes atteintes de handicap sensoriel ont trop souvent soit été oubliées par les prémisses de l'étude, soit

² Par Stefan Spring, se référant aux remarques de Fritz Steiner (FS), membre du comité de l'UCBA et président de la commission pour l'intégration professionnelle de l'UCBA.

"éliminées" par la méthode utilisée (questionnaire écrit lors de handicap visuel, entretien téléphonique lors de handicap auditif), soit exclues dans l'évaluation finale à cause de leur nombre proportionnellement restreint par rapport aux personnes atteintes de handicap mental, physique ou psychique. Ceci a pu être évité dans cette étude grâce à l'engagement des organisations du domaine du handicap visuel.

Les résultats disponibles à ce jour confirment de nombreuses hypothèses connues du domaine du handicap visuel concernant la formation professionnelle et l'accompagnement après la scolarité. Les jeunes ont besoin de temps pour s'affirmer dans leur identité et leur autonomie, pour faire différentes expériences et parfois aussi effectuer un détour. Chaque formation professionnelle permet de renforcer la fierté d'exercer une profession et le sentiment d'appartenance (FS). Chaque formation est précieuse et représente un investissement. Chaque expérience permet de nouveaux développements. Durant cette période, le jeune a besoin d'un accompagnement individualisé et d'un soutien spécifique au handicap visuel dans le contexte professionnel.

Il existe une contradiction entre la loi sur la formation professionnelle et la loi sur l'assurance-invalidité (FS). La formation professionnelle des personnes ayant un faible niveau de formation ne figure pas dans recueil systématique des diplômes de la loi sur la formation professionnelle.³

D'autre part, l'Al ne veut offrir qu'un an de formation professionnelle. Si l'on considère cela de façon critique, elle est ainsi "focalisée sur une réduction de la rente" et risque de perdre de vue l'évaluation globale des mesures. Par chance, certains cantons s'investissent et la situation dans la pratique semble être moins rigide. Car lorsqu'une qualification plus importante se révèle possible, ce sont finalement les cantons (et non l'Al) qui bénéficient d'une deuxième année de formation (FS). En effet, selon la loi sur la formation professionnelle, les compétences au niveau personnel et social fait aussi partie des buts poursuivis, et non seulement la capacité (la plus grande possible) à subvenir à ses besoins. Il ne faut pas oublier, en se focalisant trop sur l'aspect de la rente, que c'est justement grâce à ces compétences au niveau personnel et social qu'une formation permet à la personne de vivre de façon autonome et/ou de renoncer à des prestations complémentaires.

Finalement, il est de toute urgence nécessaire de développer, pour les personnes handicapées de la vue également, des solutions intermédiaires diversifiées entre le premier marché du travail et le marché du travail en milieu protégé tel qu'il est conçu traditionnellement. Il faut trouver des formes de travail permettant de réduire les obstacles causés par le handicap visuel et favorisant, parallèlement, l'autonomie. La nouvelle étude de l'UCBA "SAMS: Étude sur le handicap visuel et le monde du travail" permettra d'avoir de nouvelles informations à ce sujet.⁴

3. Conférences et publications

3.1. Deux conférences pour les professionnels

Les résultats ont été présentés le 28 mars à Olten lors d'une conférence intitulée "Pourquoi pas de/une carrière? – Parcours de personnes handicapées dans le monde du travail", à laquelle environ 20 représentant-e-s du domaine du handicap visuel ont participé. Une conférence analogue est prévue le 21.11.2014 à Lausanne. Organisateur: INSOS Suisse.

3.2. Résumé du rapport en langage simplifié

Afin que les buts et les résultats de l'étude soient accessibles aux personnes ayant participé

³ Le projet en cours des organisations du monde du travail, des offices de formation professionnelle et d'INSOS sur le thème de l'"attestation de compétence" devrait permettre de donner de nouvelles impulsions dans ce domaine.

⁴ Durée 2013-2015, Haute école des sciences appliquées de Zurich mandatée par l'UCBA, l'USA et la FSA.

à l'étude et à d'autres personnes intéressées atteintes de difficultés d'apprentissage, un résumé de 15 pages en lien avec le séminaire du 28 pars 2014 a été rédigé en langage simplifié.⁵

3.3. Rapport scientifique

Le rapport scientifique écrit paraîtra en automne 2014 sous forme de livre.

3.4. Diffusion dans les médias

La diffusion dans les médias est prise en charge par INSOS en lien avec la parution du livre en automne 2014. L'UCBA reprendra également ce thème de la perspective du handicap visuel dans son travail de relations publiques.

3.5. Documentation électronique

http://www.hfh.ch/de/forschung/projekte/arbeitsbiographien_nach_einer_iv_anlehre/

4. Remerciements

L'UCBA remercie, d'une part, les neuf organisations membres pour leur participation et leur soutien financier à cette étude. Nous avons réussi à obtenir un aperçu de la situation des personnes atteintes de handicap visuel dans le cadre d'une grande étude nationale sur la situation professionnelle et de vie des personnes handicapées.

D'autre part, l'UCBA remercie également les responsables de l'étude (Insos Suisse, la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest à Olten et la Haute école intercantonale de pédagogie curative à Zurich) d'avoir accepté l'UCBA en tant que "partenaire junior", d'avoir pris en compte les préoccupations du domaine du handicap visuel et pour leur collaboration toujours très constructive et agréable.

Zurich, 22 avril 2014, Stefan Spring, chargé scientifique de l'UCBA

page 5

⁵ Celui-ci peut être obtenu auprès de Stefan Spring <u>spring@szb.ch</u>.